

Circulaire d'information

INFCIRC/733

15 août 2008

Distribution générale

Français

Original: Anglais

Communication datée du 1^{er} août 2008 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence et concernant la « Déclaration sur la question nucléaire de la République islamique d'Iran » adoptée par la XV^e Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une note verbale datée du 1^{er} août 2008 concernant la « Déclaration sur la question nucléaire de la République islamique d'Iran » adoptée par la XV^e Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés, tenue à Téhéran du 27 au 30 juillet 2008.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

Au nom de Dieu

*Mission permanente de
la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Heinestr. 19/1/1 A-1020 Vienna/Austria
Phone: (0043-1) 214 09 71 Fax: (0043-1)214 09 73 E-mail: PM.Iran_IAEA@chello.at*

No. 080/2008

le 1^{er} août 2008

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence et a l'honneur de lui demander de publier en tant que circulaire d'information (INFCIRC), mise à la disposition du public sur le site internet de l'Agence, la *Déclaration sur la question nucléaire de la République islamique d'Iran adoptée par la XV^e Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés (MNA), tenue à Téhéran du 27 au 30 juillet 2008.*

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques
À l'attention de M. Vilmos CSERVENY
Directeur
AIEA, B.P. 100
1400 Vienne

XV^e Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés

Téhéran (République islamique d'Iran), 27-30 juillet 2008

Déclaration sur la question nucléaire de la République islamique d'Iran

1. Les ministres ont réaffirmé leurs positions de principe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires reflétées dans les documents finals de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, tenue à Putrajaya (Malaisie) du 27 au 30 mai 2006, et de la 14^e Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des non-alignés, tenue à La Havane (Cuba) du 11 au 16 septembre 2006. Ils ont aussi rappelé la position de principe du Mouvement sur la question nucléaire de la République islamique d'Iran telle qu'elle est énoncée dans la déclaration ministérielle adoptée à Putrajaya le 30 mai 2006 et dans la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du MNA adoptée à La Havane le 16 septembre 2006. Ils ont examiné les faits nouveaux positifs enregistrés en ce qui concerne l'application de l'accord de garanties TNP en République islamique d'Iran, comme indiqué dans les rapports du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
2. Les ministres ont réaffirmé le droit fondamental et inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec leurs obligations juridiques respectives. Par conséquent, rien ne devrait être interprété comme neutralisant ou restreignant le droit des États de développer l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les ministres ont en outre réaffirmé que les choix et décisions des États, y compris ceux de la République islamique d'Iran, concernant les applications pacifiques de la technologie nucléaire et les politiques qu'ils ont adoptées pour le cycle du combustible doivent être respectés.
3. Les ministres ont reconnu l'AIEA comme la seule autorité compétente pour la vérification des obligations respectives des États Membres en matière de garanties et ont souligné qu'il ne devrait pas y avoir de pressions indues ni d'ingérence dans les activités de l'Agence, en particulier ses activités de vérification, ce qui pourrait compromettre l'efficacité et la crédibilité de l'Agence.
4. Les ministres se sont félicités de la poursuite de la coopération de la République islamique d'Iran avec l'AIEA, y compris en ce qui concerne les mesures de confiance mises en œuvre pour résoudre toutes les questions en suspens, notamment celles qui sont évoquées dans le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA daté du 26 mai 2008. Ils ont salué le fait que l'AIEA a pu vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées en Iran, comme indiqué dans les rapports de l'Agence depuis novembre 2003, et ils ont noté en outre l'évaluation présentée par le Directeur général de l'AIEA dans le Rapport sur l'application des garanties (SIR) 2006 selon laquelle il a été rendu compte de toutes les matières nucléaires déclarées par l'Iran, qui sont restées affectées à des activités pacifiques. Ils ont noté par ailleurs que l'établissement d'une conclusion quant à l'absence de matières et d'activités non déclarées en Iran est un processus qui demande du temps et qui se poursuit. À cet égard, les ministres ont aussi salué l'accord sur les modalités auquel la République islamique d'Iran et l'AIEA sont parvenues le 21 août 2007, qui aboutit à la solution des six questions en suspens et marque une étape importante vers l'instauration de la confiance et une solution pacifique du problème. Les

ministres ont pris note du document INFCIRC/711 dans lequel l'Agence et l'Iran sont convenus qu'après la mise en œuvre du plan de travail et des modalités de règlement des problèmes en suspens, l'application des garanties en Iran se ferait de manière habituelle.

5. Les ministres ont souligné la distinction fondamentale entre les obligations juridiques des États en vertu de leurs accords de garanties respectifs et toute mesure de confiance appliquée volontairement pour résoudre des problèmes difficiles, et ont estimé que de tels engagements volontaires ne constituent pas des obligations juridiques au titre des garanties.
6. Les ministres ont estimé que l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) était une mesure positive vers l'objectif d'un désarmement nucléaire global et ont renouvelé leur appui à l'instauration au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En attendant l'instauration d'une telle zone, ils ont demandé à Israël d'adhérer inconditionnellement au TNP sans retard et de soumettre rapidement toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.
7. Les ministres ont réaffirmé l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques et déclaré que toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques – en service ou en construction – crée un grand danger pour les êtres humains et l'environnement et constitue une grave violation du droit international, des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des règles de l'AIEA. Ils ont reconnu la nécessité d'un instrument global négocié à l'échelle multilatérale pour interdire les attaques ou menaces d'attaque contre des installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques.
8. Les ministres sont convaincus que toutes les questions de garanties et de vérification, y compris celles qui concernent l'Iran, devraient être résolues dans le cadre de l'AIEA, sur des bases techniques et juridiques. Ils ont souligné que l'Agence devrait poursuivre ses travaux pour résoudre la question nucléaire iranienne dans le cadre de son mandat et de son Statut.
9. Les ministres ont souligné que la diplomatie et le dialogue par des moyens pacifiques doivent se poursuivre afin de trouver une solution globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. Ils se sont déclarés convaincus que la seule manière de résoudre la question est la poursuite des négociations sur le fond sans conditions préalables entre toutes les parties concernées. À cet égard, ils ont salué la volonté de l'Iran d'entreprendre des négociations sur diverses questions régionales et mondiales, y compris les questions nucléaires, avec les États membres du MNA, en particulier ceux de la région. Ils se sont en outre félicités des pourparlers entre l'Iran et les Six qui ont eu lieu à Genève en juillet 2008.